

COMMUNIQUÉ

(Pour diffusion immédiate)

SENTINELLES PETITCODIAC MAINTIEN SA DEMANDE EN RÉVISION JUDICIAIRE

Moncton, le 23 août 2007 — Sentinelles Petitcodiac a annoncé aujourd'hui que sa demande en révision judiciaire, déposée devant la Cour fédérale au début juillet, sera maintenue. Le 7 août dernier, la province a indiqué son intention de procéder à la restauration de la rivière Petitcodiac à condition de pouvoir négocier un partage des coûts avec le gouvernement fédéral. L'organisme avait alors dit vouloir se donner quelques semaines pour analyser les conséquences de l'annonce sur sa demande en révision judiciaire.

La demande en révision judiciaire des Sentinelles a un double objectif. D'abord, elle a pour but d'obtenir une déclaration de la Cour fédérale à l'effet que les gouvernements fédéral et provincial contreviennent actuellement à la Loi sur les pêches. Elle cherche aussi une déclaration de la Cour enjoignant le ministre fédéral des Pêches et Océans à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation et à restaurer le passage du poisson dans la rivière Petitcodiac.

« Nous avons franchi une étape très importante récemment lorsque le gouvernement provincial a clairement signalé son intention de procéder », a souligné le président de l'organisme, Michel Desjardins. « Mais, c'était une étape incomplète. Il faut maintenant que le gouvernement fédéral se trempe lui aussi. Le ministre doit veiller à l'application de la *Loi*, mais il refuse toujours de le faire », a souligné Michel Desjardins.

Bien que le ministre des Pêches et Océans, Loyola Hearn, ait affirmé vouloir faire « ce qui doit être fait » lors de son passage dans la région de Moncton à la fin juillet, il est resté plutôt vague sur l'approche et les échéanciers de son gouvernement. Par ailleurs, dans des entrevues accordées récemment, son collègue, Greg Thompson, ministre responsable du Nouveau-Brunswick au sein du Cabinet fédéral, a laissé entendre que son gouvernement était bien loin d'une entente avec le gouvernement provincial.

Selon Michel Desjardins, le gouvernement fédéral doit avant tout reconnaître que le pont-chaussé ne se conforme pas à la Loi sur les pêches. « Nous maintenons notre demande en révision judiciaire puisque le gouvernement fédéral ne semble pas enclin pour le moment à exercer sa responsabilité de base, soit de reconnaître que le pont-chaussé ne satisfait pas les exigences de la Loi », a-t-il déclaré.

Une telle reconnaissance pourrait avoir une incidence importante sur le dénouement de l'affaire selon Sentinelles Petitcodiac. « Une victoire devant la Cour fédérale donnerait encore plus de poids à l'argument voulant que le gouvernement fédéral a une responsabilité morale de participer au financement du projet de restauration », a indiqué Michel Desjardins.

— 30 —

Information : Michel Desjardins,
Président du Conseil d'administration
Sentinelles Petitcodiac
michel.desjardins@petitcodiac.org
Tél. : 389-8221
Portable : 381-1580

Michel Doucet
Avocat
Portable : (506) 866-8951

PAGE

C.P. 300, Moncton, NB E1C 8K9 tél: (506) 388-5337 télécopieur: (506) 382-0786
www.petitcodiac.org